



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

### PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide de recruter un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité .

### LOTISSEMENT

- Le Conseil Municipal désigne le cabinet DEKRA pour la mission SPS du lotissement les Près pour un montant de 2 157,50 € HT.
- Le Conseil Municipal décide de mettre en vente les terrains du lotissement. Il délègue au Maire et son équipe la mise en place d'une communication permettant d'assurer la meilleure promotion possible des parcelles.  
Les candidats devront faire acte de candidature auprès de la Mairie à l'aide d'une lettre de motivation exprimant le lot souhaité et le projet envisagé. Les lots seront vendus par série de 5. Les candidatures seront étudiées par l'équipe municipale en commission communale, de façon à ne pas faire de favoritisme, mais assurer l'avenir des écoles par l'installation de jeunes couples et la mixité du lotissement par un mélange harmonieux de jeunes propriétaires, de séniors de la commune et de propriétaires souhaitant mettre en location. A chaque série d'attribution, une liste d'attente pourra être réalisée si nécessaire.
- Le Conseil Municipal décide de nommer le rue qui traversera le lotissement « les Près », rue des Iris.

### CIMETIERE

N'ayant plus de cavurnes de disponible, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de 8 cavurnes de l'Entreprise HAULTCOEUR pour un montant de 3 332 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de mettre à jour la délibération des tarifs des emplacements au cimetière comme suit :

**Pour les concessions de 2,50 x 1,30 m :**

| Durée de la concession | Part Commune | Part CCAS | Montant total |
|------------------------|--------------|-----------|---------------|
| 15 ans                 | 80 €         | 40 €      | 120 €         |
| 30 ans                 | 126 €        | 63 €      | 189 €         |
| 50 ans                 | 210 €        | 105 €     | 315 €         |

**Pour les cavurnes :**

| Durée de la concession | Part Commune | Part CCAS | Montant total |
|------------------------|--------------|-----------|---------------|
| 15 ans                 | 280 €        | 140 €     | 420 €         |
| 30 ans                 | 340 €        | 170 €     | 510 €         |
| 50 ans                 | 420 €        | 210 €     | 630 €         |

Des emplacements nus, destinés à recevoir des cavurnes, seront également concédés au tarif suivant :

| Durée de la concession | Part Commune | Part CCAS | Montant total |
|------------------------|--------------|-----------|---------------|
| 15 ans                 | 200 €        | 100 €     | 300 €         |

**URBANISME**

- Le Conseil Municipal décide de prendre une délibération complémentaire à la délibération du 28 décembre 2018 sur la prescription de la modification simplifiée du PLU
- Le Conseil Municipal décide de nommer le CV 12, allant du carrefour de la rue de l'Eglise au carrefour avec le RD 124, rue des Joinchères